



**Association pour les Déficiants
Sensoriels de Mayotte**

CENTRE DE FORMATION « MATSO NA MAKIYO »

LANGUE DE SIGNES FRANCAISE (LSF) ET BRAILLE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I- LOCAUX ET LOGISTIQUE	4
a. Locaux	4
b. Mobilier	4
II- FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	4
a. Les administrateurs au 31 Décembre 2012	4
b. Le personnel au 31 Décembre 2012	5
III- AXES DE TRAVAIL	6
a. Les objectifs du centre	6
b. L'enseignement de la LSF	8
i. Le public	8
ii. Le Programme	8
1. Cycle 1 (A1)	8
2. Cycle 2 (A2)	9
3. Cycle 3 (B1)	10
4. Cycle 4 (B2)	11
c. L'enseignement du braille	12
i. Le public	12
ii. Apports de l'Apprentissage du braille	12
d. Les résultats attendus	13
CONCLUSION	14

INTRODUCTION

La population Mahoraise est très jeune. Selon le SROMS 2012, plus de 54% de la population Mahoraise est âgé de moins de 20 ans. L'ensemble des acteurs place leur espoir en la jeunesse et en l'École de la République. Avec la participation de toutes les familles, le soutien de nos partenaires et l'implication de tous les adhérents à l'association et de l'ensemble du personnel, l'ADSM s'est inscrit autour d'un projet de promotion de l'égalité des chances pour les personnes ayant une déficience sensorielle.

Ainsi, éducation précoce, inclusion scolaire et insertion professionnelle au service des enfants et des jeunes en situation de handicap sensoriel ont constitué le moteur et les fondements de la démarche de l'association.

A Mayotte, les secteurs en contact avec le public déficient sensoriel sont nombreux : professionnels de l'accueil, de l'Education nationale, les entreprises, les professionnels de l'orientation professionnelle...

L'Association, face :

- A la méconnaissance des différents modes de communication propres aux déficients sensoriels
- Aux difficultés rencontrées par les déficients sensoriels essentiellement les déficients auditifs, pour se faire comprendre,

Souhaite œuvrer pour la promotion et l'apprentissage de ces modes de communication (Langue de signes française, le braille, ...)

Elle crée donc un **centre de formation** dont l'objectif est de dispenser des formations qui permettront une meilleure compréhension des troubles de la fonction auditive et visuelle, leurs conséquences dans la vie quotidienne, afin de mieux intégrer les méthodes de communication.

Le centre mettra en place des formations sur le Braille et les aides techniques spécifiques à la déficience visuelle, des formations sur les moyens de communication pour les personnes sourdes ou malentendantes, notamment des cours de Langue des Signes Française (LSF) sous forme de stage intensif ou de cours hebdomadaires.

Les formations sont construites en fonction des besoins et du public concerné. Elles ont lieu au sein des organismes demandeurs ou sur le site du Centre de formation « matso na makiyo » de l'ADSM.

Ce centre permettra à l'ADSM de pouvoir se définir pleinement dans une démarche de soutien à l'inclusion scolaire, social et professionnelle au nom de l'égalité de la personne en situation de handicap.

I- LOCAUX ET LOGISTIQUE

a. Locaux

Les locaux de l'ADSM, tels qu'ils se présentent de nos jours, accueillent des personnes déficientes sensorielles âgées de 0 à 20 ans. Les locaux ont une superficie globale de 210 m² environ. Un local de 75m² environ sera consacré à la formation et à l'accueil des jeunes adultes accompagnés. Il est constitué de trois bureaux et d'une grande salle de réunion.

Les deux locaux restants accueillent les services SAFEP/SSEFIS (déficients auditifs de 0 à 20 ans) et SAFEP/SAAAIS (Déficients visuels de 0 à 20 ans) ainsi que les bureaux administratifs. Elles ont des superficies respectives de 75 et 65 m².

Nous disposons également d'un jardin d'environ 100 m² accueillant les enfants pour les loisirs pendant leur présence au sein de l'association. Toutefois, des travaux d'accessibilité restent à finaliser pour les déficients visuels.

b. Mobilier

Le centre de formation disposera du mobilier suivant :

- 2 bureaux administratifs équipés (téléphone, poste ordinateurs...)
- 10 postes d'ordinateurs
- 10 tables d'école
- Deux armoires de rangement
- Des fournitures scolaires
- Des manuels en rapport avec les formations dispensées
- Un poste téléviseur
- Un lecteur DVD

II- FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

a. Les administrateurs au 31 Décembre 2012

L'assemblée générale extraordinaire de l'association qui s'est tenue le **22 Septembre 2012** a choisi un nouveau conseil d'administration. Celui-ci a voté son bureau comme suit :

- Président : Monsieur Aboudou AOULADI
- Vice-président : Monsieur Abdallah HAMIDI
- Trésorière : Madame Oumoukhouloumou MOUSSAM'LATAMOU
- Trésorier adjoint : Monsieur Saindou Battiston AOULADI
- Secrétaire Générale : Madame Moinabibi HAROUNA
- Secrétaire adjointe : Madame Elodie MONTIER

La volonté affichée de poursuivre la professionnalisation et la structuration de l'association dans l'objectif de répondre aux exigences d'une association gestionnaire d'établissement médico-social, motivent les administrateurs.

Le travail en réseau avec les partenaires reste un axe privilégié pour l'année 2014. L'ADSM, après une année de stabilisation, d'ouverture d'un établissement médico-social, souhaite renforcer le partenariat existant et en établir de nouveaux. Beaucoup de contacts et de partenariats restent encore à renforcer.

L'ADSM est, depuis **Septembre 2012**, **membre de la Fédération ANPEDA** (Fédération des Associations Nationales de Parents d'Enfants Déficients Auditifs). La poursuite de la structuration de l'Association, le renforcement des partenariats, la mise en conformité des services **agrés par l'ARS en Novembre 2012** et le développement des services destinés aux déficients sensoriels font partie des missions que la Fédération mènera avec l'ADSM à travers le soutien de l'URAPEDA Paca-Corse. Ce partenariat est également un appui pour la réalisation des engagements de l'ADSM mentionnés dans le contrat pluriannuel (CPOM) qu'elle a signé en 2013 avec l'ARS.

b. Le personnel au 31 Décembre 2012

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- **Pour les actions éducatives et pédagogiques:**
 - ✓ 1 Educatrice de jeunes enfants,
 - ✓ 3 Educateurs spécialisés,
 - ✓ 1 Interface de Communication (LSF/LPC)
 - ✓ 1 Faisant fonction moniteur éducateur,
 - ✓ 2 Formatrice LSF
 - ✓ 1 Enseignante spécialisée mise à disposition par l'Education Nationale
- **pour le suivi médical, paramédical, psycho-social de :**
 - ✓ 1 Médecin O. R. L., Référent du service
 - ✓ 1 psychomotricienne,
 - ✓ 1 psychologue,
- **pour le fonctionnement administratif et général de :**
 - ✓ 1 Secrétaire,
 - ✓ 1 Agents administratif,
 - ✓ 1 Chauffeur
 - ✓ 1 Agent technique.
- **Le travail de ces équipes est coordonné par l'équipe de Direction :**
 - ✓ 1 directrice,

Garante du projet associatif et du projet d'établissement sur lesquels chacun s'appuie pour donner sens et cohérence aux actions menées auprès des jeunes accueillis.

1- AXES DE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION

a. Les objectifs du Centre

Il vise à apporter aux enfants accueillis, aux jeunes adultes déficients sensoriels, aux parents, aux professionnels de l'ADSM ou de l'extérieur, l'acquisition d'une langue et d'un outil d'accès aux informations destinés aux personnes déficientes sensorielles.

Concernant la **Langue de Signes Française**, au-delà de l'apprentissage d'un moyen de communication par les personnes déficientes auditives, le Centre de formation est habilité à dispenser une formation qui peut être utile professionnellement (accueil du public sourd, éducateurs, enseignants, agents de santé...) mais aussi pour le simple plaisir de communiquer avec les sourds. Les objectifs visés se résument comme suit :

- Reconnaître la personne sourde comme citoyen à part entière
- transmettre un nouveau regard aux sourds sur eux-mêmes
- transmettre un nouveau regard aux entendants sur les sourds
- accepter la différence de l'individu sourd
- faciliter les rencontres sourds/entendants
- permettre aux personnes sourdes d'accéder à la même quantité d'information que les entendants
- réduire la barrière linguistique entre le monde des sourds et celui des entendants
- « Démocratiser » la Langue des Signes
- donner la possibilité aux parents d'enfants sourds, aux professionnels, au grand public, etc. de connaître et d'apprendre la langue des signes
- aborder la Langue des Signes en tant que véritable langue vivante
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des sourds adultes
- reconnaître la liberté d'expression des sourds, en langue des signes
- mettre en place des moyens pour que les adultes sourds se forment à la profession de leur choix
- donner la possibilité aux adultes sourds d'avoir des formations de qualité
- permettre aux sourds d'être responsable de leur vie

Pratiquée par 80.000 personnes sourdes, la Langue des Signes Française a fait l'objet de plusieurs projets de loi visant sa reconnaissance officielle (Georges HAGE, Louis BESSON, Laurent FABIUS, notamment) et fait partie des cursus de formation des enseignants spécialisés tant de l'Education Nationale que du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

De plus, par sa résolution « sur les langages gestuels à l'usage des sourds » (juin 1988), la Communauté Européenne incite chaque état membre à reconnaître la Langue des Signes en usage sur son territoire ainsi que son droit d'usage.

Le **braille** occupe une position importante dans la maîtrise par les déficients visuels des moyens de communication. Il constitue toujours l'un des outils majeurs de l'intégration des usagers. En témoigne la corrélation observée, dans les études récentes, entre le niveau d'efficacité obtenu en braille en fin de prise en charge rééducative et le devenir professionnel des déficients visuels. Le braille est un code qui présente de l'information écrite. Il est l'équivalent de l'imprimé. L'alphabet, les chiffres, les notations musicales et tout autre symbole imprimé peuvent être reproduits en braille grâce aux combinaisons des six points de la cellule braille. Le braille se lit par le toucher, habituellement en utilisant l'index d'une ou des deux mains.

Les points braille sont également utilisés pour les mathématiques, les équations scientifiques, les notations informatiques ainsi que les langues étrangères.

Lorsque les enfants vivant avec une perte de vision apprennent à lire, le braille est la meilleure manière pour eux de développer leurs compétences en orthographe, en grammaire et en ponctuation. Les audiocassettes et les ordinateurs qui 'lisent' le texte grâce à une synthèse vocale offrent un accès à toutes sortes de documents écrits, mais ils n'offrent pas aux nouveaux lecteurs les outils dont ils ont besoin pour lire et écrire par eux-mêmes. Bien que des diagrammes et des graphiques complexes soient pour ainsi dire impossibles à décrire oralement, ils peuvent être clairement communiqués en braille.

Les objectifs visés dans l'apprentissage du braille sont les suivants :

- Reconnaître la personne déficiente visuelle comme citoyen à part entière
- accepter la différence de l'individu malvoyant ou aveugle
- permettre aux personnes malvoyantes ou aveugles d'accéder à la même quantité d'information que les autres
- Permettre aux déficients visuels de pouvoir prendre des notes
- « Démocratiser » le braille à Mayotte
- donner la possibilité aux parents d'enfants malvoyants, aux professionnels, au grand public, etc. de connaître et d'apprendre le braille
- Favoriser l'insertion professionnelle des adultes déficients visuels
- permettre la liberté d'écriture et de lecture des personnes malvoyantes ou aveugles en braille
- mettre en place des moyens pour que les adultes malvoyants ou aveugles se forment à la profession de leur choix
- donner la possibilité aux adultes déficients visuels d'avoir des formations de qualité
- permettre aux déficients visuels d'être responsable de leur vie

b. L'Enseignement de la langue de signes Française

i. Le public

La formation LSF est ouverte à tous sans aucune condition de diplômes ni d'âge : enfants, adolescents, parents, professionnels, étudiants, retraités, demandeurs d'emploi...

Les cours dispensés par l'ADSM peuvent être utiles aux professionnels qui sont amenés à travailler avec des enfants ou des adultes déficients auditifs :

- Les parents ou les familles des jeunes suivis à l'ADSM
- Les professionnels de l'éducation nationale (enseignants, AVS...)
- Les professionnels de la mission locale
- Les professionnels de Pôle Emploi
- Les entreprises privées
- Les professionnels du CHM (infirmiers, médecins, psychologues, sage-femme...)

ii. Le Programme de la formation

CONFORMÉMENT AU RÉFÉRENTIEL EUROPÉEN :

1. CYCLE 1 (A1)

A la fin du cycle 1, le stagiaire peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Le stagiaire peut se présenter ou présenter quelqu'un y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant, par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations ce qui lui appartient, etc...et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple avec son interlocuteur, signe lentement et distinctement et se montre coopératif.

Utilisateur élémentaire

Module 1

-  Première prise de contact
-  Découverte du monde sourd
-  Introduction à la culture sourde
-  Découverte de la langue des signes au quotidien, vocabulaire de base

Module 2

-  Présentations, la dactylographie, les chiffres, les prénoms signés
-  Echanges avancés sur la vie quotidienne (pronoms...)
-  Thèmes abordés : les différents commerces, les logements et la vie dans la ville
-  La temporalité

Module 3

- ✚ Vocabulaire géographique (villes, pays)
- ✚ Introduction à la temporalité
- ✚ Notions de distance et de durée
- ✚ Introduction à l'utilisation précise des emplacements dans le discours

Module 4

- ✚ Vocabulaire du paysage, sport...
- ✚ Acquisition des proformes (utilisation de l'iconicité des personnes et objets) dans le discours
- ✚ Perfectionnement des emplacements et création d'un petit récit

Evaluation du Cycle 1

Attestation de Compétences en Langue de Signes Françaises – Niveau élémentaire (AC-LSF A1)

2. CYCLE 2 (A2)

A la fin du Cycle 2, le stagiaire pourra comprendre des phrases isolées incluant le cas échéant un ou plusieurs mots épelés manuellement et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail).

Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

Utilisateur intermédiaire :

Module 5

- ✚ Les différents commerces
- ✚ Mise en situation du vendeur et de l'acheteur (théâtre)
- ✚ Apprentissage des différentes formulations de phrases (interrogative, négative, conditionnel)
- ✚ Apprentissage des trois temps principaux : passé, présent, futur

Module 6

- ✚ Cultures du monde
- ✚ Thème du voyage (espace et temporalité)
- ✚ Mises en situation (théâtre reprenant le vocabulaire)
- ✚ Le calendrier des fêtes nationales

Module 7

- ✚ Article de journal à signer en LSF
- ✚ Vocabulaire de l'éducation
- ✚ Premier abord du rôle de médiateur : comment aborder des situations d'ordre conflictuel;
- ✚ Entraînement à la fluidité du discours

Module 8

- ✚ Vocabulaire de la santé et du médical
- ✚ Apprentissage d'une communication adaptée en milieu hospitalier
- ✚ Entraînement à l'expression avec des supports comme remèdes de Grand-Mère, recettes...

Evaluation du cycle 2

Attestation de Compétences en Langue de Signes Françaises – Niveau intermédiaire (AC-LSF A2)

3. CYCLE 3 (B1)

A la fin du cycle 3, le stagiaire peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc... peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en présence de locuteurs variés de la L.S.F. peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un évènement une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Utilisateur indépendant :

Module 9

Thème : Histoire

- ✚ Histoire de France et du monde
- ✚ Histoire du monde sourd en France
- ✚ Notion de temporalité
- ✚ Maîtrise des emplacements
- ✚ Première approche et retransmission d'un texte en LSF

Module 10

- ✚ Les contes en France et du monde
- ✚ Les fables
- ✚ Entraînement à un discours fluide et parfaitement maîtrisé en racontant une histoire (mimiques faciales, mouvements, emplacements, prise de rôles dans le récit...)

Module 11

- ✚ La culture : cinéma, peinture, sculpture...
- ✚ Biographies de personnes célèbres à retranscrire en LSF
- ✚ Visite du Marché en LSF
- ✚ Analyse comparative du monde sourd/entendant dans son éducation et dans sa culture

Module 12

- ✚ Vocabulaire du monde du travail
- ✚ Vocabulaire de la recherche d'emploi, des administrations...

Évaluation de cycle 3

PERFECTIONNEMENT

4. CYCLE 4 (B2)

A la fin du cycle 4, le stagiaire sera capable de composer un discours clair et détaillé. De comprendre un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons sur une opinion donnée. Sera capable de développer un point de vue sur un sujet d'actualité. Communication aisée avec un interlocuteur confirmé.

Utilisateur confirmé :

Module 13

- ✚ Rôles de l'assistance sociale, les droits, la justice.
- ✚ La Sécurité Routière, La police judiciaire.
- ✚ Débats.

Module 14

- ✚ Traduction d'articles de journaux.
- ✚ La législation en vigueur.
- ✚ L'alimentation et les maladies s'y rapportant.*

Module 15

- ✚ Analyse de reportages sur la communauté sourde.
- ✚ La vie sociale.
- ✚ Historique de la langue des signes.

Module 16

- ✚ Le développement durable.
- ✚ Les catastrophes naturelles.
- ✚ Le système solaire.
- ✚ Les différentes formes d'énergies.

Évaluation de fin de cycle.

c. L'enseignement du Braille

i. Le public

La formation LSF est ouverte à tous sans aucune condition de diplômes ni d'âge : enfants, adolescents, parents, professionnels, étudiants, retraités, demandeurs d'emploi...

Les cours dispensés par l'ADSM peuvent être utiles aux professionnels qui sont amenés à travailler avec des enfants ou des adultes déficients auditifs :

- Les parents ou les familles des jeunes suivis à l'ADSM
- Les professionnels de l'éducation nationale (enseignants, AVS...)
- Les professionnels de la mission locale
- Les professionnels de Pôle Emploi
- Les entreprises privées
- Les professionnels du CHM (infirmiers, médecins, psychologues, sage-femme...)

ii. Apports de l'Apprentissage du Braille

Plusieurs études ont démontré que les personnes vivant avec une perte de vision et qui connaissent le braille sont beaucoup plus susceptibles de trouver un emploi que les personnes qui dépendent de la synthèse vocale. Ce sont les réalités inéluctables du milieu de travail. Bien que les progrès technologiques offrent maintenant aux personnes vivant avec une perte de vision des outils supplémentaires en milieu de travail de la même manière que la technologie a amélioré l'efficacité des personnes qui voient, les ordinateurs, les scanners et les synthèses vocales ne remplacent pas le besoin du braille.

Le braille comme l'imprimé permet à une personne de prendre des notes sur des documents, de lire un chiffrier électronique, de classer des documents, d'étiqueter des disquettes et d'exécuter une variété d'autres tâches efficacement et en toute autonomie.

En conclusion, une personne qui connaît le braille est statistiquement plus susceptible d'occuper un emploi. La technologie est formidable, mais ne constituera jamais un substitut aux compétences de base en alphabétisation.

Braille et Autonomie

Le braille est la pierre angulaire de l'alphabétisation. L'alphabétisation est la pierre angulaire de l'autonomie.

Apprendre à lire et à écrire pose un défi pour la plupart des enfants et de certains adultes à Mayotte. Il faut du temps et de la pratique. Le soutien et l'encouragement de la famille et des enseignants sont nécessaires que l'enfant vive ou non avec une perte de vision. Les enfants qui ne maîtrisent pas bien la lecture et l'écriture ont de

la difficulté à bien réussir à l'école puis plus tard en milieu de travail. Pour les enfants dont la vision les empêche de lire et d'écrire l'imprimé, le braille constitue la voie vers l'alphabétisation.

Le braille n'est pas difficile à apprendre particulièrement quand l'élève est jeune. Les enfants qui apprennent le braille en bas âge deviennent en général des lecteurs extrêmement rapides et compétents.

Cependant, l'apprentissage devient plus difficile lorsqu'un enfant prend du retard. Pour ces raisons, il n'est jamais trop tôt pour enseigner le braille à un enfant vivant avec une perte de vision. Lorsque les enfants ont des affections oculaires dégénératives, l'apprentissage précoce du braille augmente leurs chances.

Une personne qui a une basse vision peut utiliser des loupes et d'autres types d'aides pour grossir les caractères afin de lire les étiquettes et tout texte écrit qui ne peut être numérisé à l'aide d'un logiciel de reconnaissance optique de caractères, lu par un ordinateur ou qui n'est pas offert en format audiocassette. Mais il est possible que cette personne ne puisse lire ainsi durant de longues périodes sans fatigue oculaire.

Même si la technologie offre certains choix aux personnes vivant avec une perte de vision, elle ne remplace pas les avantages du braille en toute situation.

Mise à part l'utilisation du braille pour lire toutes sortes de manuels et documents, le braille est utile de diverses façons :

- Le braille peut être utile à la maison pour étiqueter, par exemple, des cassettes, des cédéroms, des vêtements, des bobines de fil...
- Les personnes qui lisent le braille peuvent jouer aux cartes comme le bridge et à des jeux de table comme le Scrabble.
- À l'école, un étudiant vivant avec une perte de vision et qui connaît le braille peut prendre des notes en utilisant un rectangle et un stylet, parcourir un texte pour trouver la partie à étudier, et réviser ses devoirs avant de les soumettre.
- Les lecteurs de braille sont en mesure de chercher des endroits précis dans le texte et s'y retrouver plus facilement.
- Les enfants peuvent écrire des messages personnels et laisser des notes en braille aux parents et aux aidants.
- Avec un peu de formation, les personnes voyantes peuvent aisément lire le braille.

d. Les résultats attendus

Le centre de formation sur l'année 2014 permettra :

- La formation (dans les apprentissages) de 38 enfants déficients auditifs à la Langue de Signes Française
- La formation de 19 jeunes déficients visuels au braille
- La formation de 25 jeunes adultes (stages intensifs) à la LSF
- La préparation des jeunes adultes ayant acquis un bon niveau en LSF à intégrer la formation sur la sécurité routière
- La formation de 5 jeunes adultes déficients visuels au braille
- La formation d'au moins 50% des parents en LSF et Braille
- La formation d'au moins 10 AVS au braille
- La formation de 5 auxiliaires de vie scolaire à la LSF
- La formation de 2 groupes de 12 professionnels accompagnant les enfants à la LSF
- La formation de 5 professionnels accompagnant les enfants au braille

Cette année constituera une base fondamentale pour l'entrée dans les apprentissages des jeunes déficients sensoriels. Aussi, le centre donnera les moyens aux professionnels pour l'établissement d'une communication et l'acquisition d'une autonomie.

Les jeunes adultes auront les connaissances de bases nécessaires pour intégrer des formations professionnelles et envisager dans les années à venir une insertion professionnelle réussie.

CONCLUSION

L'ADSM montre à travers ce projet de création et de mise en place d'un centre de formation en LSF et Braille, sa volonté de continuer à œuvrer pour les déficients sensoriel. Elle souhaite apporter :

- aux personnes accompagnées, les outils nécessaires pour rentrer dans les apprentissages et la communication
- aux financeurs un état des lieux régulier sur la pertinence et la performance qui émanent de ces apprentissages
- A la population Mahoraise les moyens pour affirmer qu'elle peut communiquer avec le public déficient auditif et que les déficients visuels peuvent acquérir une autonomie dans la lecture et l'écriture.

Le handicap ne sera plus un frein à la communication et à l'acquisition d'autonomie.

L'ADSM, au cours de l'année 2014 entend apporter les moyens de communication à travers l'acquisition d'une langue et du braille, dans le respect de chaque personne accueilli dans le centre afin de viser sur du long terme l'inclusion scolaire et sociale des personnes ayant une déficience sensorielle.